



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 47_CC_2026_CCDS

CONTRACTUALISATION APPEL A PROJET PERFORMANCE, MOBILISATION ET EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI EN OUTRE-MER

Séance du 29 avril 2026

Date de convocation : 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril à huit heures trente, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibération de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Michael RIMANE, Président.

Conseillers communautaires présents :

Michael RIMANE, Enrico WILLIAM, Véronique JACARIA, Ruanny CANTAO DIAS, Patrick COSSET, Nicsonne JEANTY, Naëll TORVIC, Johanna HORTH, Constantin-Richard AMARANTHE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Marie-France BANGO, Enrico BERTHIER, Axelle BOIS-BLANC, Vanessa BOIS-BLANC, Corinne CHATEAU, Keila DE PAIVA, Albert GOLITIN, Aglaé LETARD, Frédéric LLADERES, Jocelyn NIAMA, Claudine RINGUET, François RINGUET, Lauric SOPHIE.

Absents excusés ayant donné procuration :

Michel-Ange JEREMIE a Lauric SOPHIE
Gilles DUFAIL à Michael RIMANE
Fidélia BOCAGE à Naëll TORVIC
Françoise FRÉDOC à François RINGUET

Absents excusés :

Micheline ANTOINETTE, Stelly FERNAND LAURENCIN, Albert Franck SAMUELS, Benjamin ZULEMARO.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Véronique JACARIA**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature du contrat en lien avec l'AAP Performance, Mobilisation et Extension des consignes de tri en Outre-mer.

Citeo est un éco-organisme agréé par l'État en 2024 pour la filière à responsabilité élargie des producteurs d'emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique (ci-après « Filière REP EMPG »). Citeo contribue à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens. En effet, Citeo mène des actions avec l'ensemble des acteurs de la Filière REP EMPG pour :

- Apporter des services aux entreprises pour réduire leur impact environnemental ;
- Moderniser la collecte, le tri et le recyclage tout en maîtrisant les coûts ;
- Mobiliser les Français pour recycler plus et produire moins de déchets d'emballages.
-

A cet effet, CITEO a lancé un appel à projets ayant pour objectif de soutenir les projets d'investissement et les projets de communication des collectivités territoriales d'Outre-mer en contrat avec Citeo afin d'augmenter les performances de collecte sélective, tout en maîtrisant les coûts du dispositif, et d'accompagner la mise en place et/ou la finalisation de l'extension des consignes de tri.

Au 1^{er} janvier 2023, conformément à la loi AGECE et à l'arrêté du 15 mars 2022, le tri des emballages ménagers a été étendu obligatoirement à tous les emballages ménagers, notamment les plastiques (sachets, films, barquettes...). Spécifiquement pour les Outre-mer, le calendrier a été repoussé de trois ans, soit une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026, selon l'annexe à l'arrêté du 15 mars 2022 portant modification du cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers.

Par délibération n°81_CC_2025_CCDS, la CCDS a validé sa stratégie en matière d'extension des consignes de tri visant la mise en œuvre du schéma de collecte et des actions suivantes :

- Accompagnement à la mise en place d'un modèle de borne complémentaire pour accueillir spécifiquement les fibreux (papier carton) - soit 3 bornes par points de collecte (option 2) ;
- Instauration d'un opercule large pour la borne fibreux pouvant accueillir les cartons volumineux ;
- Remplacement des BAV détériorés et rafraichissement du parc ;
- Appui à la mise en place de la communication relative à l'ECT et plus globale autour du geste de tri.

En accord avec la stratégie définie, les services ont répondu à l'Appel à Projet Performance, Mobilisation et Extension des consignes de tri en Outre-mer lancé par CITEO. Pour faire suite à la validation de la réponse de la CCDS et afin de contractualiser, il est nécessaire de délibérer en faveur de la mise en œuvre des actions se déclinant à l'AAP. Les actions se déclinent comme suit avec une part supportée intégralement par CITEO en matière d'acquisition d'équipements. Une part co-financée par la CCDS et CITEO en matière de communication.

➤ **Prise en charge Citeo**

Levier concerné	Dénomination de la dépense	Modalités de financement / Type de prise en charge	Flux concerné par la dépense	Explication de la dépense (environ 100 caractères maximum par ligne)	Quantités / Nb d'unité d'oeuvre	Prix unitaire en € HT (hors financement) Uniquement pour prise en charge collectivité
A - Amélioration de la desserte	Equipements - Pré-collecte - Colonnes aériennes	Prise en charge Citeo	Papier-Carton	Modification du schéma de collecte : les fibreux sont collectés dans une borne dédiée.	135	
A - Amélioration de la desserte	Equipements - Pré-collecte - Colonnes aériennes	Prise en charge Citeo	Emballages légers seuls (sans les papiers)	Densification BAV Emballages	29	
A - Amélioration de la desserte	Equipements - Pré-collecte - Colonnes aériennes	Prise en charge Citeo	Verre	Densification BAV Verre	29	
E - Extension des consignes de tri	Communication - Autocollants bacs	Prise en charge Citeo	Tous les flux Emballages	Abris fûts en bois Saint-Elie (2 débarcadères)	3	
E - Extension des consignes de tri	Communication - Autocollants bacs	Prise en charge Citeo	Tous les flux Emballages	Abris fûts en bourg Saint-Elie (2 débarcadères)	21	
E - Extension des consignes de tri	Communication - Autocollants colonnes	Prise en charge Citeo	Papier-Carton	Equipement des nouvelle bornes "FIBREUX"	270	
E - Extension des consignes de tri	Communication - Autocollants colonnes	Prise en charge Citeo	Verre	Equipement des bornes prévues en densification	58	
E - Extension des consignes de tri	Communication - Autocollants colonnes	Prise en charge Citeo	Emballages légers seuls (sans les papiers)	Equipement des bornes prévues en densification	58	

Délibération n° 47_CC_2026_CCD

Contractualisation appel a projet performance
mobilisation et extension des consignes de tri en Outre-Mer
Page

➤ **Prise en charge collectivité**

A - Amélioration de la desserte	Equipements - Pré-collecte - Abri-bacs	Prise en charge Collectivité	Tous les flux Emballages	Abris fûts en plastique rotomoulé Saint-Elie (2 débarcadères)	21	616,6666
A - Amélioration de la desserte	Equipements - Pré-collecte - Abri-bacs	Prise en charge Collectivité	Tous les flux Emballages	Abris fûts en bois Saint-Elie (2 débarcadères)	3	1638
A - Amélioration de la desserte	Pilotage - Interne	Prise en charge Collectivité	Multimatériaux	Temps de pilotage sur le levier A	1	10000
E - Extension des consignes de tri	- Communication -	Prise en charge Collectivité	Tous les flux Emballages	Enveloppe pour distribution courrier et mémotri - T1 2026	10000	0,27169
E - Extension des consignes de tri	- Communication -	Prise en charge Collectivité	Tous les flux Emballages	Enveloppe pour distribution courrier et mémotri - T4 2026	10000	0,27169
E - Extension des consignes de tri	Communication - Autocollants colonnes	Prise en charge Collectivité	Multimatériaux	Indispensable n°2 ECT	228	99,73
E - Extension des consignes de tri	Communication - Autocollants colonnes	Prise en charge Collectivité	Verre	Indispensable n°2 ECT	216	99,73
E - Extension des consignes de tri	Communication - Autres	Prise en charge Collectivité	Emballages légers seuls (sans les papiers)	Mise à jour du site internet de la CCDS	1	1500
E - Extension des consignes de tri	Communication - Courrier d'information	Prise en charge Collectivité	Multimatériaux	Indispensable n°1 ECT - Courrier 1	10 000	0,092011
E - Extension des consignes de tri	Communication - Courrier d'information	Prise en charge Collectivité	Multimatériaux	Indispensable n°1 Fibreux/non Fibreux - Courrier 2	10 000	0,092011
E - Extension des consignes de tri	Communication - Mémo tri	Prise en charge Collectivité	Multimatériaux	Indispensable n°3 ECT - Memo tri 1	15 000	0,13
E - Extension des consignes de tri	Communication - Mémo tri	Prise en charge Collectivité	Multimatériaux	Indispensable n°3 Fibreux/non Fibreux - Memo tri 2	15 000	0,13
E - Extension des consignes de tri	Communication - Supports de formation / sensibilisation	Prise en charge Collectivité	Multimatériaux	Affiche A3 sur l'ECT à destination des administration	200	1,78265
E - Extension des consignes de tri	Pilotage - Interne	Prise en charge Collectivité	Multimatériaux	Temps de pilotage sur le levier E	1	10000

La synthèse financière de la part prise en charge par la CCDS est reprise ci-dessous :

	Synthèse par levier					Total
	Amélioration de la desserte	Hors foyer	Réemploi	Mobilisation	Extension consignes de tri	
Dépenses éligibles	26 226 €				67 311 €	93 537 €
Financements prévisionnels	20 981 €				53 849 €	74 829 €

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à la contractualisation de l'AAP Performance, Mobilisation et Extension des consignes de tri en Outre-mer avec CITEO.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE la contractualisation et la mise en œuvre des actions prévues à l'AAP Performance, Mobilisation et Extension des consignes de tri en Outre-mer avec CITEO sur le territoire des Savanes selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Amélioration de la desserte	26 226€	CITEO	20 980€
Extension consignes de TRI	67 331€	CITEO	53 849€
		CCDS	18 728€
TOTAL	93 557€	TOTAL	93 557€

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi relative à la transition énergétique du 17 août 2015 du Code de l'environnement imposant l'augmentation des pourcentages de valorisation matières des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 2 avril 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2026 ;

Vu le rapport de présentation ;

**ENTENDU LE RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1^{er} : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE la contractualisation et la mise en œuvre des actions prévues à l'AAP Performance, Mobilisation et Extension des consignes de tri en Outre-mer avec CITEO sur le territoire des Savanes selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Amélioration de la desserte	26 226€	CITEO	20 980€
Extension consignes de TRI	67 331€	CITEO	53 849€
		CCDS	18 728€
TOTAL	93 557€	TOTAL	93 557€

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 31

Quorum : 16

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 04

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 29 avril 2026

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,


Michael RIMAN



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20260506-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-05-2026

Publication le : 07-05-2026